

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 28 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; OLLIVRO Hervé ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents :

HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; PETIT-LECLERC Françoise.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur CROISSANT Guy ayant donné pouvoir à Monsieur RASLE-ROCHE Morgan.

En exercice : **25**
Présents : **14**
Absents : **11**
Représenté : **01**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 15 septembre 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-09-41

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP

CIAS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CISPDR 2023

Vu la délibération DEL 2023-04-26, attribuant des subventions CISPDR,

Le Conseil d'Administration du CIAS, après avoir examiné les nouvelles demandes, propose d'attribuer une subvention CISPDR telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opérateur	Intitulé des projets	Financement accordé 2022	Financement sollicité 2023	Financement accordé 2023
CCAS de Guingamp CISPDR	Journée Sécurité Routière	Néant	2 000 €	500 €

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, moins deux abstentions, de Messieurs Yannick LE GOFF et Yvon LE BIANIC.

SE PRONONCE favorablement sur la demande de subvention présentée ci-dessus, et pour une attribution à hauteur de 500 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers,

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

